

Saint-Etienne, le 13/06/25

Affaire suivie par :

GERARD Thomas, IEN en charge du
dossier arts et culture
DSDEN de la Loire
11, rue des Docteurs Charcot 42023
Saint-Etienne cedex 2
Caroline Vernet, CPD Arts et Culture
ce.ia42-cpdarts-et-culture@ac-lyon.fr

Objet : Mise en œuvre du dispositif « Ma classe au cinéma » dans la perspective du Parcours d'éducation artistique et culturelle des élèves des écoles du département de la Loire.

Ma classe au cinéma est un dispositif national initié par le CNC (Centre National du Cinéma et de l'image animée, sous l'égide du ministère de la culture) et la DEGESCO (direction générale de l'enseignement scolaire). Il est mis en œuvre au niveau national par l'association l'Archipel des Lucioles avec le soutien, en région, des DRAC (Direction régionales de Affaires culturelles), des DAAC (Délégation Académique à l'éducation artistique et à l'Action Culturelle), des DSDEN et des collectivités territoriales. Ce dispositif est étendu à la maternelle, suivi d'école et collège au cinéma puis lycéens et apprentis au cinéma. Il contribue au parcours en éducation artistique et culturelle de l'élève.

Le public :

Ce dispositif s'adresse à des classes de la PS au CM2, avec leurs enseignants. Les élèves découvrent 3 films par an (2 films à partir de janvier pour les PS MS).

La programmation cycle 1 s'adresse aux élèves de PS MS et GS, avec un troisième film pour les GS.

La programmation cycle 2 s'adresse aux élèves de CP CE1 et CE2.

La programmation cycle 3 s'adresse aux élèves de CM1 et CM2.

Pour le département de la Loire, des films sont communs entre les cycles afin de permettre des projets inter-cycles. En cas de multiniveaux, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre CPD arts et culture pour affiner votre choix de programmation.

Les films :

Les films relèvent de différents genres et époques du patrimoine cinématographique : longs ou court-métrages, cinéma muet, fictions, documentaires, cinéma d'animation, ...

Dans le département de la Loire, 960 classes et 26 salles de cinéma ont été concernées en 2024/2025 grâce à un partenariat étroit entre les 3C (coordination : Catherine Chazalon), la DRAC, la DAAC et la CPD arts et culture du département, tous membres du comité de pilotage qui coordonne le dispositif.

1.Objectifs et orientation du dispositif

Les objectifs

- Construire une éducation au cinéma grâce à la découverte d'œuvres contemporaines ou du patrimoine, visionnées en salle lors de projections spécialement organisées à l'intention de élèves.
- Construire une culture cinématographique partagée et développer un comportement de spectateur éclairé.
- Contribuer à la construction du Parcours en Education Artistique et Culturelle.
- Profiter de la rencontre sensible avec les œuvres pour développer le langage.

Les orientations du département de la Loire

- Proposer un maillage du territoire avec les nombreuses structures partenaires.
- Renforcer les usages du numérique.
- Encourager et valoriser les retours d'expériences.
- Accompagner les équipes par la production de ressources départementales par les 3C, un M@gistère départemental, un bulletin trimestriel...

- Proposer la possibilité de travailler en intercycle et interdegré en proposant des films communs aux cycles d'apprentissage.
- Proposer une politique tarifaire permettant au plus grand nombre de s'inscrire.

2. Programmation 2025 2026

CHOIX DES FILMS, MA CLASSE AU CINÉMA – ECOLE

	CYCLE 2	CYCLE 3
1 ^{er} trimestre	Sirocco et le royaume des courants d'air	Sirocco et le royaume des courants d'air
2 ^{ème} trimestre	Microcosmos	L'histoire sans fin
3 ^{ème} trimestre	Kiriki et la sorcière	Edward aux mains d'argent

Film commun Cycle 3 et 6^{ème} collège : **Edward aux mains d'argent**

CHOIX DES FILMS, MA CLASSE AU CINÉMA – MATERNELLE

	Les films
2 ^{ème} trimestre	La petite taupe
3 ^{ème} trimestre	Piro Piro
3 ^{ème} film commun GS/C2	Kiriki et la sorcière

Lien vers la programmation 2025/2026 et les bandes annonces des films :

<https://arts-et-culture-42.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article506>

3. Inscriptions 2025 2026

Elles seront ouvertes du 1^{er} au 19 septembre 2025 et **passeront exclusivement par la plateforme ADAGE**, via le **portail ARENA**.

Un tutoriel d'inscription sera envoyé aux enseignants et aux établissements fin août.

4. Cahier des charges des enseignants inscrits dans le dispositif

- Accepter les dates et horaires de projection transmis par la salle partenaire et faire participer sa classe aux trois séances de cycle (2 séances pour les PS et MS) (sauf cas de force majeure)
- Utiliser les œuvres audiovisuelles dans le strict cadre autorisé : la projection en classe des films dans leur intégralité est illégale (BO n°5 du 04 février 2010)
- Intégrer l'éducation au cinéma à son projet de classe, préparer ses élèves avant d'aller voir le film et prolonger l'expérience de la projection dans sa classe.
- Préparer ses élèves à devenir des spectateurs avisés et critiques.
- Contribuer à l'évaluation du dispositif en renseignant le questionnaire bilan au terme de l'année scolaire.

D'autre part, il paraît important que les enseignants visionnent les films en amont des séances (la médiathèque numérique de la Loire en diffuse gratuitement certains, les courts métrages peuvent être visionnés sur internet, prêts dans les médiathèques...) : par l'intermédiaire des bulletins nous vous informerons chaque trimestre des possibilités.

5. Contacts de la coordination départementale

Coordination Les 3 C : Catherine Chazalon : catherine.c.les3c@gmail.com

Coordination Education nationale département de la Loire : ce.ia42-cpdarts-et-culture@ac-lyon.fr

Merci pour votre investissement dans ce dispositif

**La coordinatrice
des salles partenaires d'école et cinéma**

Catherine Chazalon

**La coordinatrice pour l'éducation nationale
CPD arts et culture**

Caroline Vernet